

Groupe UMP
et Divers Droite

Conseil Général
de la Haute-Saône

Frédéric
BURGHARD,
Président du
Groupe
Canton de Luxeuil
les Bains

Jean-Claude AYALA,
canton de Vesoul
Est

Alain BLINETTE,
canton d'Autrey
les Gray

Serge DERROY,
canton de Vitrey
sur Mance

Carmen FRIQUET,
canton de Scey
sur Saône

Charles GAUTHIER,
canton de
Dampierre sur Salon

Frédéric LAURENT,
canton de Vauvillers

Sylvie MANIERE,
canton de Vesoul
Ouest

Gilles TEUSCHER,
canton de
Champlitte



Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Depuis plusieurs semaines, le redécoupage cantonal préoccupe bon nombre d'élus locaux tant il malmène l'idée que nous nous faisons d'un canton solidement construit autour d'un bassin de vie, traduction concrète d'une logique territoriale.

Certes, les périmètres actuels devaient évoluer. **Mais le scénario défendu par la majorité départementale est très éloigné des contours communautaires et des réalités locales.** En bon nombre d'endroits, il perd ainsi toute cohérence.

Sur la forme, ce nouveau redécoupage a été proposé par le Ministère de l'Intérieur. Mais qui peut sérieusement croire qu'il n'a pas été inspiré par le Sénateur-Président du Conseil général, en dépit de ses dénégations abracadabrantesques ?

D'autant que plusieurs contours bizarroïdes trahissent des arrière-pensées davantage basées sur le calcul électoraliste que sur la logique territoriale. D'autant que nous pouvons comparer avec l'attitude du Président socialiste du Conseil général du Jura qui, lui, a reconnu publiquement le caractère décisif de son intervention.

Sur le fond, nous refusons catégoriquement ce que les Conseillers généraux socialistes ont défendu : le canton ne serait plus qu'une division électorale. Le Chef-lieu de canton deviendrait ainsi un simple Bureau centralisateur des votes servant uniquement tous les 6 ans.

Or, nous venons de découvrir un élément d'information que le Sénateur Krattinger ne pouvait pas ne pas connaître et qui est en totale contradiction avec son argumentation faussement "rassurante". **En effet, le 15 avril 2013 au Sénat, le Ministre de l'Intérieur a clairement affirmé que l'Etat devait utiliser la nouvelle carte cantonale pour réorganiser certains services de l'Etat, comme la gendarmerie par exemple (* voir extrait ci-dessous).**

Lors de notre séance du 7 octobre, où peu de place a été laissée au débat, pour quelle raison le Président Krattinger n'a-t-il pas livré cette information essentielle aux Conseillers généraux, alors même que ce sujet avait été évoqué ?

Aussi, face à cette réforme menée sans concertation réelle avec les élus locaux, sans respect des territoires et sans que soient connues ses conséquences concrètes sur l'organisation territoriale des services de l'Etat, nous nous devons de réagir car d'autres découpages étaient certainement possibles.

Par exemple, au niveau du nombre d'habitants par canton, les marges de manœuvre offertes par la fourchette des + ou - 20 % de la moyenne départementale n'ont pas été utilisées comme elles l'auraient pu l'être.

C'est pourquoi, au moment de l'étude du futur arrêté par le Conseil d'Etat, **il nous faut manifester dès à présent nos désaccords en transmettant nos argumentaires par lettre simple à Monsieur Yves ROBINEAU, Président de la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat** : 1, place du Palais-Royal 75100 Paris cedex 01.

Tel.

03.94.95.70.60

contact@
avecvouspourla
hautesaone.fr

Nos actions individuelles sont indispensables pour faire collectivement écho à celle de milliers d'autres élus locaux français qui, comme nous, refusent un redécoupage signant la mort des bassins de vie que sont les cantons.

Respectueusement.

Les élus du groupe UMP DIVERS DROITE

"Avec vous pour la Haute-Saône"

* Séance du 15 avril 2013 au Sénat consacrée au projet de loi d'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux : <http://www.senat.fr/seances/s201304/s20130415/s20130415004.html>

*"Vous avez évoqué les gendarmeries. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner ici, je souhaite, si le Président de la République et le Premier ministre me font confiance pour mener cette réflexion, envisager une réorganisation de l'État, de la puissance publique et des services publics, **en tenant compte à la fois de l'évolution de l'intercommunalité, mais aussi de la carte cantonale**, donc de la carte des arrondissements, qui devra être dépassée. Cette réorganisation doit s'effectuer en lien avec les collectivités territoriales. En effet, dans les territoires ruraux, là où des communautés de communes se sont constituées et se constituent encore, s'exprime une attente très forte à l'égard de l'État, comme du conseil général, sur le plan économique ou sur le plan social. **Nous devons donc utiliser la nouvelle carte cantonale pour repenser l'organisation de l'État** ; je pense notamment à la gendarmerie. Le général Favier, qui vient d'être nommé à sa tête, animera cette réflexion ..."*